

HONDA PLUS ROADSIDE ASSISTANCE

For immediate assistance anywhere in the Coverage Area*, call 24-Hour Roadside Assistance toll-free at

1-800-465-PLUS (7587).

Please be prepared with the following information:

1. Your Vehicle Identification Number (VIN)
2. Licence number of your vehicle
3. Description and location of your vehicle
4. Telephone number and location you are calling from
5. The type of service required (flat tire, towing, etc.)

ASSISTANCE ROUTIÈRE HONDA PLUS

Pour obtenir de l'assistance en tout temps, partout dans la zone de couverture*, composez le numéro sans frais de l'assistance routière, accessible 24 heures sur 24 :

1 800 465-PLUS (7587).

Veillez avoir en main l'information qui suit :

1. Le numéro d'identification du véhicule (NIV)
2. Le numéro de plaque d'immatriculation de votre véhicule
3. La description et l'emplacement de votre véhicule
4. Le numéro de téléphone et l'endroit d'où vous effectuez l'appel
5. Le genre de service requis (crevaillon, remorquage, etc.)

Roadside Assistance



Plus

BEHIND YOU FOR THE ROAD AHEAD.

Driving a Honda should always be a joyful experience, which is why you are provided with our complimentary Honda Roadside Assistance program with your vehicle purchase. Honda has designed a comprehensive series of emergency roadside and related services, available to you 24 hours a day, 365 days a year, anywhere in the Coverage Area*.

24-Hour Roadside Assistance combines a team of qualified customer service professionals with a comprehensive nationwide towing network to bring you world-class assistance when you need it most. It's just one of the ways you benefit from Honda's extensive dealer network, and our way of demonstrating Honda's commitment to a positive ownership experience. Remember to renew your coverage before it expires. Please contact your Honda dealer for more information regarding extending your roadside coverage.

* Coverage Area includes Canada, the United States (including the Lower 48 States, the District of Columbia, Alaska, Hawaii, and Puerto Rico)

Honda Plus Roadside Assistance Service protects any authorized driver of the vehicle (regardless of ownership), 24 hours a day, 365 days a year, whenever the driver needs help by calling 1 800 465-PLUS (7587).

PROGRAM BENEFITS

- 24-hour toll-free Honda Plus Roadside Assistance number
- Emergency Roadside Service
- Emergency Lockout Service
- Winching Service
- Mechanical Breakdown Towing
- Emergency Transportation
- Trip Interruption Benefits
- Traffic Accident Services
- Emergency Message Service
- Dealer Locator Service
- Trip Planning Service
- Fully Bilingual Agents on Duty (24 hours a day, 365 days a year)

TERMS COVERED

For a period of three (3) years commencing from the date the vehicle was first registered, Honda Plus Roadside Assistance will automatically provide you roadside coverage to minimize inconvenience resulting from unforeseen mechanical breakdowns, lockouts and accidents.

WHAT IT COVERS

The following services are provided under the Honda Plus Roadside Assistance program:

1. Emergency Roadside Service

Emergency Roadside Assistance will be dispatched if your vehicle's battery requires boosting, if you need help changing a flat tire, or if you need gas delivered to your stranded vehicle. If gas delivery is required, the cost of up to ten (10) litres of unleaded gas will be included with this service. In the event alternative service is provided, Honda Plus Roadside Assistance will reimburse you up to a maximum of \$100 per incident, provided you called for prior approval.

2. Emergency Lockout Service

If you lose, break or lock your keys in the vehicle and are unable to gain access to your vehicle, Honda Plus Roadside Assistance will dispatch an authorized service contractor or transport the vehicle to the nearest authorized Honda dealership. In the event that new keys are required you will be responsible for the cost of the keys. If you incur expenses in seeking help yourself, Honda Plus Roadside Assistance will reimburse you up to a maximum of \$200 per incident by simply calling Honda Plus for prior authorization.

3. Winching Service**

Honda Plus Roadside Assistance will arrange for service provided that your vehicle is accessible and located on or adjacent to a regularly travelled road. Additionally, roads, driveways, sidewalks and parking lots must be cleared and plowed for service to be provided and, once removed, your vehicle can proceed under its own power. If you secured service on your own, Honda Plus Roadside Assistance will reimburse you up to a maximum of \$200 per incident for winching service.

**Any winching services required are considered a recovery service. Servicing facilities will take every step possible to avoid incurring additional damage to the vehicle. However, if any damage is identified after the recovery has been performed, the facility will not be liable or accountable. Any such claim should be reported through your vehicle insurance provider.

4. Mechanical Breakdown Towing (Limit: 500 km from breakdown site)

Honda Plus Roadside Assistance services will arrange to have your vehicle towed from the breakdown site to your preferred Honda dealer within 100 km or to the nearest Honda dealer within 500 km. If the distance and/or the nature of the repair makes towing to a Honda dealership impractical, simply call us for authorization to seek alternate services and Honda Plus Roadside Assistance will reimburse you up to \$300 per incident for towing.

5. Emergency Transportation

In the event of a mechanical breakdown less than 100 km from your home, you will be reimbursed up to a maximum of \$200 for commercial transportation (taxi, bus or train) to take you to your destination and/or back to the Honda dealer.

6. Trip Interruption Benefits

In the event of a mechanical breakdown more than 100 km from your home, the benefit entitlements are:

- Emergency accommodation and meals.
- Car rental or commercial transportation (taxi, bus, or train) to your destination and return to the repair site.

A limit of \$500 per incident applies to mechanical breakdowns.

7. Traffic Accident Services

Where a breakdown results from an accident **less than** 100km from home, Honda Plus Roadside Assistance will arrange to have your vehicle towed from the accident site to your preferred Honda dealer within 100 km or to the nearest Honda dealer within 500 km. Reimbursement for towing charges up to a maximum of \$300 per incident.

Where a breakdown results from an accident **more than** 100 km from home, reimbursement for:

- Towing charges to the nearest Honda dealer or authorized service establishments.
- Car rental or commercial transportation (taxi, bus or train) for you and all passengers from the accident to your destination or home.
- Hotel accommodations and meals should you need to stay at the repair site while your vehicle is being repaired.
- Return of passenger(s) to their home(s) or to their destination(s) in the event you are hospitalized as a result of the accident.
- Maximum of \$600 reimbursement per incident for breakdowns resulting from accidents.

NOTE: Traffic accident benefits are provided only when not covered by any insurance. A letter from the insurance company confirming benefits not covered is required.

8. Emergency Message Service

Should an emergency arise with respect to you and your vehicle, Honda Plus Roadside Assistance will make a reasonable effort to get a message to family, friends or business associates, 24 hours a day, 365 days a year, anywhere in the Coverage Area*.

9. Dealer Locator Service

When necessary, Honda Plus Roadside Assistance will provide you with the exact location and phone number of the nearest Honda dealer anywhere in the Coverage Area* to locate Honda original parts and qualified Honda service.

10. Trip Planning Service

Call us before you go on a trip and Honda Plus Roadside Assistance will send you a helpful touring information package including:

- A custom trip routing map.
- Road, city, and vacation area maps.
- Places of interest along with route to be travelled, and more.

To order your touring information package call us at least 14 days before you leave at **1 800 465-PLUS (7587)**.

HOW TO OBTAIN SERVICE

Should you require any of our emergency road services, simply call **1 800 465-PLUS (7587)** for necessary approval. You should provide the Honda Service Counsellor with a brief description of your vehicle, including the model, licence plate number, Vehicle Identification Number (VIN) (this number can be found by looking through the driver's side of your windshield at the bottom left-hand corner of the dashboard or driver's side door frame), your vehicle's location and the nature of the difficulty / problem.

HOW TO CLAIM HONDA PLUS ROADSIDE ASSISTANCE

In the event you incur any cost for services, as previously described, you may request reimbursement by following the steps outlined below:

- (i) Notify Honda Plus Roadside Assistance within **sixty (60) days** of a breakdown or accident.
- (ii) Indicate the cause and location of the breakdown or accident. The original towing bill and detailed repair bill must accompany towing claims.
- (iii) Provide the original invoice(s) that indicate the cost incurred for lodging, meals, commercial transportation, battery boost or lockout service, and the police report if the service(s) relate(s) to an accident. Alterations on bills will render claims invalid.

NOTE: Reimbursement applies only to expenses incurred within **seventy-two (72) hours** from the time your vehicle has a breakdown or accident. Accommodation / meal expenses must be incurred within the vicinity of the breakdown or where the vehicle is being repaired.

HONDA PLUS ROADSIDE ASSISTANCE CONDITIONS

- (i) All service operators providing services are independent contractors and are not employees of Honda Plus Roadside Assistance. Therefore, the Honda Plus Roadside Assistance program cannot and does not assume liability or responsibility for any loss or damage howsoever caused to your vehicle or to any of your personal property resulting from the rendering of such service.
- (ii) Any loss or damage is the sole responsibility of the servicing facility and you should report it to the proprietor of the facility, your own insurance company and Honda Plus within **twenty-four (24) hours** and prior to any repairs being carried out.
- (iii) Only the original receipts and/or charge copies submitted by you will be accepted for consideration for reimbursement. Originals will be returned upon request.
- (iv) Honda Plus Roadside Assistance reserves the right to decline any claim presented for payment later than **sixty (60) days** from the date the service(s) was/were performed and not in conformity with the conditions as stated herein.
- (v) Ferry fees, wait times and toll charges are covered by Honda Plus Roadside Assistance.
- (vi) All reimbursements are provided in Canadian funds.
- (vii) Honda Plus Roadside Assistance is for use in Canada and emergencies in Coverage Areas* specified outside of Canada.
- (viii) Honda Plus Roadside Assistance covers the registered vehicle, the driver, and passengers at the time of incident.
- (ix) Honda Plus Roadside Assistance is subject to change without notice.

EXCLUSIONS

Honda Plus Roadside Assistance is not a warranty, but a service provided to you as part of Honda's commitment to minimize unforeseen vehicle operation inconvenience.

Honda Plus Roadside Assistance will not be provided under the following circumstances:

- (i) Where there is any indication at the time of the traffic accident or incident that you were committing or attempting to commit an offence.
- (ii) Where the vehicle does not have licence plate(s) and/or is not covered by Public Liability and Property Damage automobile insurance.
- (iii) Off-road towing where it is not possible to access your vehicle. The vehicle must be accessible by the towing facility and located on, or adjacent to, a regularly travelled roadway. Regularly travelled roadways do not include ice roads, beaches, recreational areas, construction sites, open fields, oil fields, oil rigs, logging camps, mining roads and private roads.
- (iv) Trailers, boats or any other item being towed by your Honda vehicle are not covered.
- (v) Honda Plus does not cover the cost of rental insurance, drop-off fees, damage waiver or additional kilometres.
- (vi) Honda Plus Roadside Assistance does not cover vandalism, theft or fire destruction.

NOTE: Honda Plus Roadside Assistance does not pay for gasoline (except as outlined in gas delivery services), for replacement keys or for maintenance-related parts, and labour covered under your warranty processed by your Honda dealership.

Need Assistance?

✉ Honda Roadside Assistance
P.O. Box 5845
London ON, N6A 4T4

🌐 www.honda.roadsideaid.com

📞 1 (800) 465-PLUS (7587)

Assistance Routière



DERRIÈRE VOUS POUR LA ROUTE DEVANT

La conduite d'un véhicule Honda devrait toujours être une expérience plaisante. À cet effet, le programme d'Assistance routière Honda Plus est offert, à titre gracieux, à la suite de l'achat de votre véhicule. Honda a conçu une gamme exhaustive de services d'urgence d'Assistance routière et de services connexes. Ces services sont offerts 24 heures sur 24, 365 jours par année, où que vous soyez dans la zone de couverture*.

L'Assistance routière regroupe une équipe de professionnels qualifiés du service à la clientèle et un réseau national de service de remorquage, 24 heures sur 24, afin de vous offrir une assistance hors pair. Ce sont des exemples d'avantages offerts par le vaste réseau de concessionnaires Honda et de notre engagement à vous offrir une expérience des plus positives à titre de propriétaire Honda. Pensez à renouveler votre couverture avant son expiration. Communiquez avec votre concessionnaire Honda pour en savoir plus sur la façon de prolonger votre protection d'Assistance routière.

* La zone de couverture comprend le Canada et les États-Unis (les 48 états de la zone continentale, le district de Columbia, l'Alaska, Hawaii et Porto Rico).

Le service d'Assistance routière Honda Plus couvre tout conducteur autorisé du véhicule (qu'il soit ou non propriétaire du véhicule), 24 heures sur 24, 365 jours par année, lorsqu'il a besoin d'assistance; il lui suffit de composer le 1 800 465-PLUS (7587) pour obtenir de l'aide.

AVANTAGES DU PROGRAMME

- Numéro sans frais de l'Assistance routière Honda Plus, 24 heures sur 24
- Service d'Assistance routière d'urgence
- Service d'urgence de déverrouillage des portières
- Service de treuil pour véhicule enlisé
- Remorquage suite à une panne mécanique
- Transport d'urgence
- Protection en cas d'interruption de voyage
- Services lors d'un accident de la route
- Service de transmission de message urgent
- Service de localisation d'un concessionnaire
- Service de planification de voyage
- Agents bilingues en service (24 heures sur 24, 365 jours par année)

PÉRIODE DE PROTECTION

Pendant une période de trois (3) ans, à compter de la date d'enregistrement du véhicule, l'Assistance routière Honda Plus vous couvrira automatiquement afin de minimiser les inconvénients découlant d'une panne mécanique, du verrouillage accidentel des portières ou d'un accident.

CE QUI EST COUVERT

Les services suivants sont offerts dans le cadre du programme d'Assistance routière Honda Plus :

1. Service d'assistance routière d'urgence

De l'assistance routière sera dépêchée si de l'aide est requise pour un démarrage de secours, pour un changement de pneu lors d'une crevaison ou pour la livraison d'essence à un véhicule en panne sèche. Dans l'éventualité où la livraison d'essence est requise, le coût de l'essence sans plomb, pour une quantité allant jusqu'à dix (10) litres, est compris dans ce service. Dans l'éventualité où un autre service serait fourni, l'Assistance routière Honda Plus vous remboursera jusqu'à un maximum de 100 \$ par incident, conditionnellement à ce que vous appelez pour obtenir une autorisation préalable.

2. Service d'urgence de déverrouillage des portières

Si vous perdez ou brisez vos clés, ou si vous verrouillez celles-ci à l'intérieur du véhicule et que vous ne pouvez pas entrer dans votre véhicule, l'Assistance routière Honda Plus dépêchera un serrurier autorisé ou remorquera le véhicule à la concession Honda agréée la plus près. Si de nouvelles clés sont nécessaires, vous devrez payer le coût des clés. Si vous devez payer des frais pour obtenir vous-même de l'aide, l'Assistance routière Honda Plus vous remboursera jusqu'à un maximum de 200 \$ par incident. Il vous suffit de téléphoner à Honda Plus pour obtenir une autorisation préalable.

3. Service de treuil pour véhicule enlisé**

L'Assistance routière Honda Plus organisera le service à condition que votre véhicule soit accessible et situé sur une route carrossable utilisée régulièrement ou adjacente à une telle route. De plus, les routes, les entrées de cour, les trottoirs et les terrains de stationnement doivent être dégagés et déneigés pour que le service soit offert et, lorsque le véhicule sera dégagé, votre véhicule doit être opérationnel. Si vous avez obtenu des services par vous-même, l'Assistance routière Honda Plus vous remboursera jusqu'à un maximum de 200 \$ par incident pour un service de treuil pour véhicule enlisé.

** Tout service de treuil requis est considéré comme étant un service de récupération. L'entreprise offrant ce service prendra les précautions nécessaires pour ne pas causer de dommages additionnels au véhicule. Toutefois, si des dommages sont relevés après la récupération, l'entreprise ne pourra être tenue responsable. Toute réclamation d'indemnité à cet effet doit être transmise à l'assureur de votre véhicule.

4. Remorquage consécutif à une panne mécanique (limite : 500 km du lieu de la panne)

Les services d'Assistance routière Honda Plus prendront les mesures nécessaires pour que votre véhicule soit remorqué de l'endroit de la panne jusqu'au concessionnaire Honda de votre choix dans un rayon de 100 km, ou jusqu'au concessionnaire le plus proche dans un rayon de 500 km. Si, en raison de la distance et de la nature de la réparation, le remorquage chez un concessionnaire Honda est peu pratique, vous n'avez qu'à nous appeler pour obtenir l'autorisation d'utiliser un autre service et l'Assistance routière Honda Plus vous remboursera jusqu'à concurrence de 300 \$ par incident pour le remorquage.

5. Transport d'urgence

En cas de panne mécanique à moins de 100 km de votre résidence, les frais de transport commercial (taxi, bus ou train) jusqu'à votre destination, ou pour le retour chez le concessionnaire Honda, vous seront remboursés jusqu'à concurrence de 200 \$.

6. Protection en cas d'interruption de voyage

Advenant une panne mécanique de votre véhicule à plus de 100 km de votre résidence, vous avez droit aux avantages suivants :

- Hébergement et repas.
- Location d'une voiture ou transport commercial (taxi, bus ou train) jusqu'à votre destination, ainsi que le retour à l'endroit où votre véhicule est réparé.

Remboursement maximal de 500 \$ par incident pour les pannes mécaniques.

7. Services lors d'un accident de la route

Lorsqu'une panne mécanique découle d'un accident à moins de 100 km de votre résidence, l'Assistance routière Honda Plus prendra les dispositions pour que votre véhicule soit remorqué du lieu de l'accident jusqu'au concessionnaire Honda de votre choix dans un rayon de 100 km, ou jusqu'au concessionnaire Honda le plus près dans un rayon de 500 km. Le remboursement des frais de remorquage vont jusqu'à un maximum de 300 \$ par incident.

Lorsqu'une panne mécanique découle d'un accident à plus de 100 km de la résidence, les frais suivants seront remboursés :

- Remorquage jusqu'au concessionnaire Honda le plus près, ou jusqu'à un atelier de service autorisé.
- La location d'une voiture ou le transport commercial (taxi, bus ou train) pour vous, et tous les occupants, à partir du lieu de l'accident jusqu'à votre destination ou votre résidence.
- L'hébergement à l'hôtel et les repas si vous devez rester sur les lieux pendant que votre véhicule est réparé.
- Le transport des passagers jusqu'à leur résidence ou destination advenant votre hospitalisation à la suite d'un accident.
- Remboursement maximal de 600 \$ par incident ou panne mécanique découlant d'accidents de la route.

REMARQUE : Les indemnités relatives à un accident de la route ne sont versées que lorsque les frais ne sont pas couverts par aucune autre assurance. Une lettre de la compagnie d'assurance est requise confirmant que les frais engagés ne sont pas couverts.

8. Service de transmission de message urgent

Advenant une urgence vous touchant ou touchant votre véhicule, l'Assistance routière Honda Plus fera de son mieux pour transmettre un message à un membre de la famille, à des amis ou à des associés d'affaires 24 heures sur 24, 365 jours par année, partout dans la zone de couverture*.

9. Service de localisation d'un concessionnaire

Au besoin, l'Assistance routière Honda Plus vous fournira l'adresse exacte et le numéro de téléphone du concessionnaire Honda le plus près, partout dans la zone de couverture*, ce qui permettra d'obtenir des pièces d'origine et le service professionnel de Honda.

10. Service de planification de voyage

Communiquez avec nous avant de partir en voyage et l'Assistance routière Honda Plus vous fera parvenir une trousse d'information touristique utile dans laquelle vous trouverez ce qui suit :

- Une carte routière personnalisée
- Cartes routières, plan de ville et lieux de villégiature
- Lieux d'intérêt situés le long de la route choisie, et plus encore

Pour commander votre trousse d'information touristique, téléphonez-nous au moins 14 jours avant votre départ au **1 800 465-PLUS (7587)**.

COMMENT SE PRÉVALOIR DU SERVICE

Si vous désirez utiliser l'un de nos services d'Assistance routière d'urgence, composez simplement le **1 800 465-PLUS (7587)** pour obtenir l'approbation requise. Vous devrez fournir au conseiller du Service Honda une brève description de votre véhicule, incluant le modèle, le numéro de la plaque d'immatriculation, le numéro d'identification du véhicule (NIV) (ce numéro se trouve sur le coin inférieur gauche du tableau de bord, côté conducteur ou sur l'encadrement d'entrée de portière côté conducteur), l'emplacement de votre véhicule et la nature de la difficulté ou du problème.

COMMENT RÉCLAMER UN REMBOURSEMENT AUPRÈS DE L'ASSISTANCE ROUTIÈRE HONDA PLUS

Si vous engagez des frais relatifs aux services décrits ci-dessus, vous pourrez demander un remboursement, en procédant comme suit :

- Aviser l'Assistance routière Honda Plus dans les **soixante (60) jours** suivant la date de la panne mécanique ou de l'accident.
- Indiquer la cause et l'emplacement où est survenu la panne mécanique ou l'accident. Les demandes de remboursement relatives au remorquage doivent être accompagnées de l'original de la facture de remorquage et de la facture détaillée des réparations.
- Fournir l'original des factures pour les frais d'hébergement, de repas, de transport commercial, de suralimentation de batterie ou de déverrouillage des portières, ainsi que le rapport de police si les services concernent un accident. Les factures modifiées invalident les réclamations de remboursement.

REMARQUE : Le remboursement ne s'applique qu'aux frais engagés au cours des **soixante-douze (72) heures** suivant le moment où votre véhicule subit une panne ou est impliqué dans un accident. Les frais d'hébergement et de repas doivent être engagés à proximité de l'endroit du bris mécanique ou du lieu de réparation du véhicule.

CONDITIONS DE L'ASSISTANCE ROUTIÈRE HONDA PLUS

- Tous les fournisseurs de services sont des entrepreneurs indépendants, et ils ne sont pas des employés de l'Assistance routière Honda Plus. Par conséquent, le programme d'Assistance routière Honda Plus ne peut assumer, ni n'assume, la responsabilité pour les pertes ou les dommages causés, de quelque façon que ce soit, à votre véhicule ou à l'un de vos biens personnels en conséquence de la prestation de tels services.
- L'entreprise qui fournit les services est la seule responsable des pertes ou des dommages et vous devez signaler ceux-ci au propriétaire de l'entreprise en question, à votre assureur et à Honda Plus dans un délai de **vingt-quatre (24) heures** et avant l'exécution de toute réparation.
- Seuls l'original des reçus ou les copies d'achat à crédit que vous présentez seront considérés aux fins du remboursement. Les originaux seront retournés sur demande.

(iv) L'Assistance routière Honda Plus se réserve le droit de refuser les réclamations de remboursement qui sont présentées plus de **soixante (60) jours** après la date de prestation des services et qui ne sont pas conformes aux conditions stipulées dans les présentes.

(v) Les frais de traversier, les temps d'attente et les droits de péage sont couverts par l'Assistance routière Honda Plus.

(vi) Tous les remboursements sont en devise canadienne.

(vii) L'Assistance routière Honda Plus est conçue pour être utilisée au Canada et en situation d'urgence dans la zone de couverture spécifiées en dehors du Canada.

(viii) L'Assistance routière Honda Plus couvre le véhicule enregistré, le conducteur et ses passagers présents au moment de l'incident.

(ix) L'Assistance routière Honda Plus peut être modifiée sans préavis.

EXCLUSIONS

L'Assistance routière Honda Plus n'est pas une garantie; elle constitue plutôt un service qui vous est offert dans le cadre de l'engagement de Honda de réduire au minimum les inconvénients imprévus liés à l'utilisation du véhicule.

Les services d'Assistance routière Honda Plus ne seront pas offerts dans les circonstances suivantes :

- Une indication porte à croire que, au moment de l'accident de la circulation ou de l'incident, vous commettiez ou tentiez de commettre une infraction.
- Le véhicule n'a pas de plaque d'immatriculation ou d'assurance automobile couvrant la responsabilité civile et les dommages matériels.
- Le remorquage hors-route où il n'est pas possible d'accéder à votre véhicule. Le véhicule doit être accessible par le service de remorquage et situé sur, ou adjacent à, une route carrossable utilisée régulièrement. Les routes carrossables utilisées régulièrement n'incluent pas les routes de glace, les plages, les aires de loisirs, les chantiers de construction, les champs, les champs pétroliers, les plates-formes de forage, les camps forestiers, les chemins miniers et les chemins privés.

(iv) Les remorques, les bateaux, ou tout autre objet étant remorqué par votre véhicule Honda, ne sont pas couverts.

(v) Honda Plus ne couvre pas les coûts de l'assurance de location, les frais de retour du véhicule à un autre emplacement, l'exonération en cas de dommages ou le kilométrage additionnel.

(vi) L'Assistance routière Honda Plus ne couvre pas le vandalisme, le vol ni la destruction par le feu.

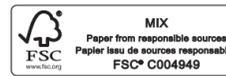
REMARQUE : L'Assistance routière Honda Plus ne couvre pas les frais d'essence (à l'exception de ce qui est couvert par le service de livraison d'essence), le remplacement des clés ou les pièces d'entretien; la main-d'œuvre couverte par votre garantie sera traitée par votre concession Honda.

Besoin D'Assistance?

✉ Assistance routière Honda
P.O. Box 5845
London ON, N6A 4T4

🌐 www.honda.roadsideaid.com

📞 1 (800) 465-PLUS (7587)



HONDA PLUS ROADSIDE ASSISTANCE
1-800-465-PLUS (7587)
Available 24 hours a day, 365 days a year, anywhere in the Coverage Area.
HONDA CANADA CUSTOMER RELATIONS
180 Honda Boulevard
Markham, ON, L6C 0H9
1-888-946-6329
* Coverage Area includes Canada and the United States (including the Lower 48 States, the District of Columbia, Alaska, Hawaii and Puerto Rico).

ASSISTANCE ROUTIÈRE HONDA PLUS
1 800 465-PLUS (7587)
Ces services sont offerts 24 heures sur 24, 365 jours par année, où que vous soyez dans la zone de couverture*.
RELATIONS AVEC LA CLIENTÈLE DE HONDA CANADA
180, boulevard Honda
Markham (Ontario), L6C 0H9
1 800 946-6329
* La zone de couverture comprend le Canada et les États-Unis (les 48 états de la zone continentale, le district de Columbia, l'Alaska, Hawaii et Porto Rico).